

Le Comité régional,

Ayant examiné le rapport d'activité du programme régional de bourses d'études;²

Conscient que les bourses d'études restent un élément important du développement des ressources humaines pour la santé et que, d'une manière générale, toutes les parties concernées ont été satisfaites du programme et approuvent vigoureusement son maintien;

Notant que la gestion des bourses d'études doit être améliorée à tous les niveaux afin d'assurer leur pertinence, leur efficacité, leur impact et leur rentabilité;

Notant en outre la nécessité de revoir les procédures et les formulaires en vue d'améliorer la planification, la mise en oeuvre, l'utilisation et l'évaluation des bourses d'études;

1. PRIE INSTAMMENT les Etats Membres :

1) d'évaluer leurs propres plans relatifs à la main-d'oeuvre pour la santé, tout particulièrement par rapport aux politiques en vigueur en matière de bourses d'études, afin que les besoins de formation soient déterminés avec précision et que les connaissances et les compétences techniques acquises dans le cadre des bourses d'études soient utilisées au mieux;

- 2) de développer et de renforcer leurs structures organiques et leurs systèmes d'information afin de faciliter une gestion efficace des bourses d'études en privilégiant un contact régulier dès le début du processus de placement;
- 3) de s'assurer que les candidats sont convenablement préparés à la langue qu'ils devront utiliser et à l'environnement culturel qui les attend;
- 4) d'organiser, le cas échéant, pour toutes les parties concernées, des programmes nationaux de formation sur la sélection des candidats et sur la planification et l'évaluation des bourses d'études;
- 5) de prendre des mesures, telles que l'engagement réciproque ou tout autre mécanisme, pour s'assurer du retour des boursiers dans leur pays, et pour dans le cas contraire récupérer les fonds dépensés, afin de pouvoir en disposer pour de futurs candidats;

2. PRIE le Directeur régional :

- 1) de coopérer avec les Etats Membres au renforcement de leurs compétences techniques et gestionnaires afin qu'ils soient en mesure de s'occuper des programmes de bourses d'études nationaux;
- 2) de réviser le processus de gestion de bourses d'études à l'OMS afin d'en accroître la pertinence, l'efficacité et l'impact;
- 3) de concevoir et tester, en coopération avec les Etats Membres, le Siège et les autres bureaux régionaux, un nouveau système d'évaluation capable d'apporter en temps utile une information fiable sur tous les aspects pratiques du programme;
- 4) d'établir ou d'améliorer les moyens de communication reliant les institutions d'origine et les institutions d'accueil, l'OMS et les boursiers.

²Document WPR/RC40/9.